



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Anne GALLO, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :

Monsieur Abdelkrim MAY donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Elfrida SERVILLE donne pouvoir à Monsieur Michel BONNEAU, Madame Lucette ALAIN donne pouvoir à Madame Jocelyne BERESINA, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Madame Adeline CASTANO, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Monsieur Mickaël CHEVALIER est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16

Ressources Humaines

D2025_56 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, explique au Conseil Municipal que le Comité Social Territorial, consulté le 24 septembre 2025, a délivré un avis favorable concernant la modification du tableau des effectifs selon la proposition ci-dessous :

Filière médico-sociale :

- Ouverture d'un poste d'assistant socio-éducatif suite à évolution de carrière

Filière animation :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable délivré par le Comité Social Territorial en date du 24 septembre 2025 ;

Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, et sur sa proposition ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** la proposition d'ouverture et de suppression de poste du tableau des effectifs de la commune ainsi que présentée et figurant ci-dessus ;

Article 2 : **DE MODIFIER** le tableau des effectifs communaux ;

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (16 voix Pour).

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Mickaël CHEVALIER,
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le1.4 OCT. 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le1.4 OCT. 2025.....
Le Maire,

